

Bienvenue à l'école

de la maternelle au CM2

Vous souhaitez inscrire votre enfant dans une école de Bois-Colombes. Vous trouverez dans cette notice les informations utiles à la préparation de cette nouvelle année.

■ L'inscription à l'école

Vous devez inscrire votre enfant à l'école :

- s'il est né en 2020 ; il sera accueilli en première année de maternelle ;
- s'il change d'établissement suite à un déménagement.

Les enfants qui auront trois ans après le 31 décembre 2023 seront accueillis en maternelle en septembre 2024.

En fonction de votre lieu d'habitation, votre enfant sera affecté dans son école de secteur (sauf dépassement exceptionnel de sa capacité d'accueil).

La scolarisation dans une autre école peut être accordée de manière dérogatoire. La demande doit être effectuée sur le formulaire de dérogation. Une commission constituée de représentants de la municipalité, de l'Education nationale et des parents d'élèves étudiera chaque demande. Une réponse écrite sera envoyée à la famille en fin d'année.

■ Comment inscrire votre enfant ?

Vous devez compléter ce dossier et fournir toutes les pièces demandées.

Déposez-le à l'accueil des mairies, ou envoyez-le par courrier, **avant le 29 avril 2023**

Hôtel de ville
15, rue Charles-Duflos

Mairie de quartier Les Bruyères
2, allée Marc-Birkigt

Mairie de quartier Mermoz
102, rue Adolphe-Guyot

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi 8h30-12h et 13h30-17h30, et le samedi 8h30-12h.

■ L'étude de votre dossier

Après le dépôt en mairie, votre dossier sera enregistré par le service Enseignement.

Si votre dossier est incomplet, il vous sera retourné par courrier avec la liste des pièces à fournir. Suite à l'inscription, un compte famille sera ouvert : il vous permet de vous connecter à bois-co dé clic, l'espace famille pour effectuer des inscriptions et régler des factures en ligne.

Une fois enregistré par le service Enseignement, **vous recevrez alors deux informations** :

- ▶ 2 à 3 semaines après le dépôt du dossier et ce jusqu'à fin avril :
une confirmation de traitement du dossier par mail ;
- ▶ au plus tard le 30 avril :
la fiche E (inscription scolaire) accompagnée des démarches à suivre auprès de l'école.

En cas de difficulté dans la constitution de votre dossier ou si vous n'avez pas reçu la confirmation d'inscription scolaire dans un délai de 3 semaines, vous devez contacter le service Enseignement par mail à : **enseignement@bois-colombes.com** ou par téléphone au **01 41 19 83 00**.